



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 12174

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la lutte contre l'alcoolisme. De plus en plus, nous assistons à une banalisation des comportements d'addiction dans ce domaine, y compris chez les jeunes. Il serait nécessaire qu'une véritable politique de prévention et d'accompagnement a fortiori dans le contexte de lutte contre la délinquance routière et contre le cancer. Il désire connaître l'état de ses réflexions à ce sujet.

Texte de la réponse

L'alcool est responsable de 45 000 décès par an et contribue à 14 % des décès masculins et 3 % des décès féminins. Pour faire face à ce problème, le ministère de la santé de la famille et des personnes handicapées a mis en place une stratégie de lutte contre l'alcoolisme pour les années 2002 à 2004. Un des objectifs prioritaires de cette stratégie est de modifier les représentations sociales de l'alcool et de favoriser une consommation faible, en partenariat avec les associations spécialisées. Dans cette perspective, une réflexion sur l'encadrement de la publicité en faveur des boissons alcoolisées devrait être engagée. En effet, le renforcement des textes encadrant la promotion des boissons alcoolisées s'avère nécessaire en termes de protection de la santé publique et de prévention des risques liés à la consommation d'alcool, notamment chez les jeunes. Il importe également d'améliorer l'information du public s'agissant de l'inscription de messages sanitaires sur les conditionnements mêmes des boissons alcooliques. Parallèlement, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) a élaboré un programme de prévention de la consommation excessive d'alcool pour 2003-2004, dans le cadre des orientations définies par la direction générale de la santé. Ce programme a notamment pour objectif d'informer les jeunes sur les conséquences d'une consommation occasionnelle excessive. Il s'agit avant tout de souligner les risques auxquels ils sont directement exposés (accidents sur la voie publique, violence, rapports non protégés...).

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12174

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2003, page 1182

Réponse publiée le : 21 avril 2003, page 3235